



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier
de presse

10 juillet 2023

PLAN NATIONAL
POUR **L'ÉGALITÉ,**
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+
(2023-2026)

A decorative graphic consisting of several overlapping, wavy bands of color in the rainbow spectrum (red, orange, yellow, green, blue, purple) that curves from the bottom left towards the top right of the page.

Il y a quarante ans, l'homosexualité était dépénalisée. Il y a dix ans, la France ouvrait le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Sous l'impulsion du Président de la République, depuis 2017, notre pays a fait des progrès considérables en faveur de l'égalité des droits : PMA pour toutes, ouverture du don du sang aux hommes homosexuels, interdiction des thérapies de conversion.

Mais pourtant, depuis 2016, les actes anti-LGBT+ enregistrés sont en augmentation de 129%. **Force est de constater que la haine persiste, souvent accompagnée d'un sentiment d'impunité insupportable auquel il faut mettre fin.**

Derrière cette augmentation d'actes anti-LGBT+, il y a autant d'insultes, de discriminations, d'humiliations, d'agressions physiques. Il nous faut regarder la réalité des LGBTphobies en face. Il n'est pas tolérable que dans notre pays des femmes et des hommes puissent être marginalisés, exclus, empêchés, raillés, violentés en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Comme il n'est pas tolérable que des jeunes adolescents ressentent un sentiment de honte, de solitude, voire de peur à la découverte de leur sexualité.



Notre action ne doit jamais faiblir. Avec ce plan d'action, elle s'intensifie.

Dans la continuité de notre politique depuis 2017, un changement en profondeur des mentalités doit s'opérer dans toutes les strates de notre société. Nous continuons à former les forces de l'ordre, agents publics, professeurs, bénévoles et salariés d'associations, encadrants de colonies de vacances, étudiants et professionnels de santé, étudiants en établissement sous tutelle du ministère de la Culture, **afin de mieux identifier, mieux prévenir et mieux traiter les actes de haine anti-LGBT+.**

Pour lutter contre la haine, nous devons d'abord faire appliquer le droit. Une implacable machine judiciaire doit être actionnée et les sanctions doivent être renforcées. Les forces de l'ordre seront mieux formées afin d'être outillées pour qualifier les faits dès le dépôt de plainte. **Nous mettrons fin à l'impunité des supporteurs qui profèrent des propos homophobes en prononçant une peine complémentaire d'exclusion des stades, par principe, à l'encontre des auteurs condamnés pour incitation à la haine anti-LGBT+.**

Enfin, nous devons prendre en compte la diversité des réalités locales pour appréhender notre politique de lutte contre la haine anti-LGBT+ à l'aune des spécificités de nos différents territoires. **Dans la continuité des annonces de la Première ministre le 4 août 2022, nous renforçons et pérennisons le soutien aux centres d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBT+ en allouant un fonds exceptionnel de dix millions d'euros et nous ouvrirons dix nouveaux centres d'ici 2027 pour atteindre l'objectif de deux centres par région.** Ces lieux de proximité sont essentiels. Tout le territoire hexagonal et ultra-marin doit en être pourvu.

Le combat pour la liberté d'être soi ne devrait pas être pavé d'autant de discriminations, d'humiliations et de violences. Il ne devrait jamais être question de haine quand il s'agit d'amour et de liberté.

Avec ce plan d'action, **nous voulons améliorer concrètement le quotidien de millions de Françaises et Français, de ces familles, de ces jeunes.**

Des changements structurels sont possibles. **Nous continuerons à agir sans relâche. Nous continuerons à faire évoluer les mentalités et à éveiller les consciences.**

**Isabelle LONVIS-ROME,
ministre déléguée auprès de la Première ministre,
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes,
de la Diversité et de l'Égalité des chances**

SOMMAIRE

BILAN	6
MÉTHODOLOGIE	7
UN PLAN EN 5 AXES	8
LES MESURES PHARES	9
CHIFFRES CLÉS	18
TABLEAU DES MESURES	20

BILAN DU GOUVERNEMENT

Depuis 2017, sous l'impulsion du Président de la République, de nombreuses avancées concrètes pour l'égalité et les droits des personnes LGBT+ ont eu lieu.

La loi du 2 août 2021 a permis d'**ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes**. Au 31 décembre 2022, 12 000 femmes avaient déjà pu consulter un médecin pour commencer un parcours de PMA avec donneur et près de 500 naissances permises.

La prescription de la PrEp (Prophylaxie pré-exposition), **traitement préventif contre le VIH a été ouverte aux médecins généralistes** en juin 2021 afin de favoriser l'accès aux soins.

En août 2022, **les conditions du don du sang ont été élargies** afin de l'ouvrir aux hommes homosexuels pour supprimer une différence de traitement.

La loi du 31 janvier 2022 a **interdit les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne**, aussi appelées « thérapies de conversion ».

L'accès aux crédits pour les personnes séropositives a été amélioré avec la suppression du questionnaire de santé.

Le 4 août 2022, à l'occasion des 40 ans de la loi dépénalisant l'homosexualité, la Première ministre a annoncé l'octroi d'une **subvention exceptionnelle de trois millions d'euros aux centres LGBT+ pour soutenir les lieux déjà existant et en créer de nouveaux**.

Enfin, **un ambassadeur aux droits des personnes LGBT+**, placé sous l'autorité de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a été nommé par le Président de la République afin de porter la parole de la France à l'étranger, notamment pour défendre la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN

La lutte contre les haines et contre les discriminations est une politique prioritaire du Gouvernement.

Ce Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ s'inscrit dans cette volonté politique forte de déployer des actions concrètes et ambitieuses pour éradiquer le fléau de la haine et donc de la violence.

Ce plan est le fruit d'un long travail de co-construction ayant impliqué plus d'une centaine de partenaires : associations nationales et locales, centres LGBT+, différents ministères, entreprises, institutions indépendantes (Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Défenseur des droits, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

Ils ont été consultés dans le cadre d'une **concertation numérique**, puis pendant un **séminaire de travail** présidé par la ministre Isabelle LONVIS-ROME et enfin lors d'**ateliers territoriaux** à Orléans, Nancy et La Réunion afin de répondre le plus précisément aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Lors de ces travaux de construction du plan, plus de 300 mesures ont été proposées par les associations, témoignant d'une **mobilisation inédite des acteurs de terrain** pour investir tous les champs du quotidien d'une personne LGBT+.

Enfin, les **entreprises signataires** de la charte d'engagement en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde du travail de l'association « **L'Autre Cercle** » ont été auditionnées pour répertorier les difficultés rencontrées par les employeurs sur ces sujets de ressources humaines.

UN PLAN EN 5 AXES

1 | **NOMMER la réalité**
des LGBTphobies

2 | Mieux **MESURER**
ces actes

3 | **GARANTIR** l'accès
et l'effectivité **des droits**

4 | **SANCTIONNER** les **auteurs**
et les **actes** LGBTphobes

5 | **DÉVELOPPER** notre **stratégie**
européenne et **internationale**

1. 10 millions d'euros alloués pour renforcer et pérenniser le soutien aux centres LGBT+

| Pourquoi ?

- Permettre un accueil des personnes LGBT+ partout sur le territoire, en Hexagone et en Outre-mer
- Accompagner le fonctionnement des centres

| Comment ?

- En annonçant la pérennisation d'un fonds exceptionnel de 10 millions d'euros

| Mise en œuvre

- 2022-2026

2. Co-financer l'ouverture de 10 nouveaux centres d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBT+

| Pourquoi ?

- Couvrir tout le territoire hexagonal et ultra-marin

| Comment ?

- En atteignant l'objectif de 2 centres par région
- En ouvrant 10 nouveaux centres d'ici 2027

3. Renforcer la formation initiale et continue des policiers et gendarmes aux enjeux d'inclusion et de lutte contre les actes LGBTphobes

| Pourquoi ?

- Améliorer le recueil et le traitement des plaintes par les forces de l'ordre
- Permettre aux forces de l'ordre de mieux qualifier les faits pour rendre les poursuites plus effectives

| Comment ?

- En formant 100% des policiers et gendarmes d'ici mai 2024
- En mettant en place des référents police et gendarmerie dédiés, en lien avec les associations
- En intégrant à la formation continue une demi-journée de sensibilisation sur les LGBTphobies, l'accompagnement des victimes et les qualifications juridiques spécifiques pour mieux caractériser les faits
- En intégrant à la formation initiale des policiers et gendarmes une session de 2h30 organisée par l'association FLAG!, association interne aux ministères de l'Intérieur et de la Justice
- Doter les forces de l'ordre de tous les outils nécessaires au bon accueil des personnes LGBT+ et au bon traitement de leur parole

| Année de mise en œuvre

- 2024

4. Identifier et répertorier les lieux d'agression LGBTphobes pour y renforcer la protection des personnes et des biens

| Pourquoi ?

- Lutter contre les actes LGBTphobes qui sont en augmentation de 129% entre 2016 et 2022
- Mieux protéger les personnes LGBT+ et les lieux et mieux sécuriser les lieux ayant subi des attaques

| Comment ?

- En demandant aux préfets de réunir l'ensemble des associations et services de l'État, notamment les forces de police et de gendarmerie, afin d'identifier les lieux de dégradations et d'agressions
- En renforçant la sécurité aux abords de ces lieux identifiés, par l'augmentation des patrouilles de sécurité aux lieux et horaires les plus à risque

| Année de mise en oeuvre

- 2024

5. Exclure des stades les auteurs condamnés pour propos incitant à la haine anti-LGBT+

| Pourquoi ?

- Lutter contre le sentiment d'impunité

| Comment ?

- En rendant obligatoire, sauf motivation express contraire, la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pour les auteurs de propos discriminatoires ou incitant à la haine lors de manifestations sportives

| Année de mise en oeuvre

- Dès le vote de la loi

6. Mieux lutter contre le harcèlement scolaire à caractère LGBTphobe

| Pourquoi ?

- Mieux identifier, mieux traiter et mieux prévenir le harcèlement à caractère LGBTphobe

| Comment ?

- En enrichissant les ressources du programme pHARe sur la prévention des LGBTphobies afin de mieux former les équipes et les élèves ambassadeurs
- En mettant en place des adultes référents au sein du personnel éducatif de chaque collège et lycée

| Année de mise en œuvre

- 2024

7. Mieux intégrer les problématiques des couples de même sexe dans le cadre des campagnes de sensibilisation sur les violences conjugales

| Pourquoi ?

- Informer sur les dispositifs d'accompagnement et d'écoute des victimes de violences conjugales
- Prévenir les violences conjugales au sein des couples de même sexe

| Comment ?

- En déployant une campagne de communication en lien avec les associations
- En mettant en place un groupe de travail semestriel réunissant des ministères et associations afin de mieux prendre en compte les spécificités liées aux violences conjugales dans les couples de même sexe

| Année de mise en œuvre

- 2024

8. Former les agents publics, professionnels et bénévoles associatifs aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine anti-LGBT+

| Pourquoi ?

- Mieux identifier, mieux traiter et mieux prévenir les actes LGBTphobes
- Permettre aux agents publics, professionnels et bénévoles associatifs de mieux répondre aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leur fonction

| Comment ?

- En incluant des contenus sur les LGBTphobies dans la formation « Valeurs de la République et laïcité » dispensée aux agents publics, professionnels et bénévoles associatifs

| Année de mise en œuvre

- 2024

9. Former les animateurs encadrant des colonies de vacances et centres de loisirs à la lutte contre les LGBTphobies

| Pourquoi ?

- Permettre à tous les encadrants de mieux détecter et mieux traiter les situations de harcèlement à caractère LGBTphobe

| Comment ?

- En intégrant à la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) un module de prévention et de sensibilisation aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine anti-LGBT+
- En intégrant à la formation continue des encadrants un module de prévention et de sensibilisation

| Année de mise en œuvre

- 2024

10. Former les professionnels de santé aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine anti-LGBT+

| Pourquoi ?

- Permettre aux futurs professionnels de santé de prendre en considération les spécificités inhérentes aux personnes LGBT+
- S'assurer d'une meilleure formation initiale des professionnels de santé afin de garantir aux patients un meilleur accès au soin

| Comment ?

- En intégrant un module de formation aux enjeux d'inclusion des personnes LGBT+ et de lutte contre la haine anti-LGBT+ aux parcours d'études de santé

| Année de mise en œuvre

- 2025-2026

11. Mieux former les professionnels intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

| Pourquoi ?

- Prendre en compte l'isolement des personnes LGBT+ en situation de handicap
- Mieux accueillir et accompagner les personnes âgées LGBT+

| Comment ?

- En intégrant un module de sensibilisation aux enjeux d'inclusion des personnes LGBT+ et de lutte contre les discriminations aux formations des intervenants en établissements médico-sociaux et en service de gérontologie

| Année de mise en œuvre

- 2025

12. Former les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture

| Pourquoi ?

- Mieux identifier, mieux traiter et mieux prévenir les actes LGBTphobes des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture

| Comment ?

- En déployant le marché interministériel de formations aux valeurs de la République
- En incitant tous les établissements à rendre ces formations disponibles et accessibles pour l'ensemble de leurs personnels

| Année de mise en œuvre

- 2026

13. Inclure les familles homoparentales dans les formulaires administratifs de l'Éducation nationale

| Pourquoi ?

- Prendre en compte la diversité et la pluralité des familles
- Permettre l'égal accès au droit pour toutes les familles

| Comment ?

- En généralisant l'usage des formulaires inclusifs mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lesquels permettent d'indiquer pour chaque représentant légal la qualité de celui-ci (père, mère ou tuteur)
- En communiquant l'instruction tous les ans aux chefs d'établissement, directions d'écoles et inspecteurs

| Année de mise en œuvre

- 2023

14. Installer une Maison des fiertés pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

| Pourquoi ?

- Permettre une meilleure représentation et visibilité des athlètes LGBT+
- Sensibiliser le grand public aux valeurs d'inclusion et de respect véhiculées par le sport

| Comment ?

- En finançant l'ouverture de la structure grâce au soutien du Ministère chargé de l'Égalité et du Ministère des Sports

| Année de mise en œuvre

- 2024

15. Créer un fonds dédié à la lutte contre les LGBTphobies à destination des ONG internationales

| Pourquoi ?

- Porter le plaidoyer de la France en faveur de l'égalité des droits
- Protéger les personnes LGBT+ à travers le monde

| Comment ?

- En allouant 2 millions d'euros à ce fonds

| Année de mise en œuvre

- 2023

16. Responsabiliser et accompagner les territoires sous le pilotage des préfets et des procureurs de la République

| Pourquoi ?

- Déployer le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ au plus près des citoyens et l'adapter aux besoins et spécificités de chaque territoire
- Garantir un accompagnement de toutes les victimes dans l'hexagone et en outre-mer

| Comment ?

- En diffusant une instruction conjointe des ministres chargés de l'Intérieur et de l'Égalité aux préfets visant à rappeler les missions et objectifs des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) :
 - › Se réunir au moins deux fois par an, avec l'ensemble des acteurs concernés du département
 - › Mettre en place un plan d'action adapté aux caractéristiques du département, en lien avec les élus locaux
 - › Favoriser l'adaptation des dispositifs au niveau local
 - › En dressant un bilan annuel des actions réalisées, notamment sur la prévention contre toutes les formes de haine

| Année de mise en œuvre

- 2023

CHIFFRES CLÉS

Depuis 2016, les actes « anti-LGBT+ » enregistrés ont fortement augmenté : +129% pour les crimes et délits et +115% pour les contraventions.

Le dépôt de plainte reste néanmoins encore marginal parmi les victimes d'atteintes « anti-LGBT+ » : 20% des victimes de menaces ou violence et seulement 5% des victimes d'injures selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (en moyenne entre 2012 et 2018).

Les crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés touchent majoritairement les jeunes de moins de 30 ans (52%) et les hommes (72%) en 2022. 83% des personnes mises en cause pour ces crimes ou délits sont des hommes.

En 2022, l'association « SOS Homophobie » a reçu 1 506 témoignages via ses dispositifs d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTphobie. Ils décrivent 1 195 situations de LGBTphobies en France, soit une hausse de 5% par rapport à 2021.

Viennent ensuite les violences familiales (15%), puis celles commises dans les commerces et services (13%).

64% des témoignages émanent d'hommes homosexuels, 18% de femmes lesbiennes, 14% de personnes trans, 4% de personnes se définissant comme non binaires.

Sources : Ministère de l'Intérieur et SOS Homophobie

SUIVI DU PLAN

Sous l'autorité de la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) s'assurera de la mise en œuvre et du suivi des actions du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026.

Ce plan fera l'objet d'un suivi semestriel : un comité de suivi, sous l'autorité de la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, associant étroitement les ministères concernés, la société civile et les institutions publiques, sera mis en place pour évaluer le déploiement des mesures du plan, à travers le suivi des indicateurs associés et leur impact sur le quotidien des citoyens.

Le plan sera également évalué à la fin de la période 2023-2026 par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans le cadre de son mandat de rapporteur indépendant.

TABLEAU DES MESURES

Tableau des mesures du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023/2026			
Axe	Mesure	Ministère	Année cible
Axe 1 : Affirmer la réalité des LGBTphobies			
Affirmer la réalité des LGBTphobies	Déployer une campagne de communication nationale auprès du grand public pour mobiliser sur l'égalité et les droits des personnes LGBT+	Égalité	2024
	Encourager les lieux de mémoire à apposer une plaque rappelant la réalité de la déportation des personnes homosexuelles pendant la seconde guerre mondiale	Anciens combattants	2023
	Soutenir la création du Centre d'Archives des mémoires et des cultures LGBT+ en Ile de France : conseil et expertise métier des archives de France, offre de formation et soutien financier possible sur des actions spécifiques	Culture	2024
	Assurer la pérennisation du fonds à destination des Centres LGBT+ annoncé par la PM le 4 août 2022	Matignon	2024
	Encourager tous les Ministères à étendre le dispositif de signalement FLAG! et communiquer	Égalité / Fonction publique	2023
Axe 2 : Mesurer les phénomènes de LGBTphobie et de discriminations			
Mesurer les phénomènes de LGBTphobie et de discriminations	Améliorer la mesure des actes LGBTphobes dans l'institution scolaire et publier un rapport annuel sur la réalité des LGBTphobies à l'école, en lien avec les observatoires académiques	Éducation nationale / Agriculture	2024
	Compléter l'enquête de l'observatoire de la vie étudiante et intégrer un volet sur les LGBTphobies aux travaux de l'Observatoire national des discriminations dans l'enseignement supérieur (ONDES)	Enseignement supérieur	2024
	Renforcer l'activité de recherche sur les LGBTphobies par l'amélioration du recours au dispositif CIFRE des structures mobilisées		2026
	Assurer la diffusion des données collectées par les enquêtes de l'OVE, auprès de la communauté scientifique		2024
	Transmettre à la Dilcrah l'évaluation annuelle des chiffres des infractions portant sur les LGBTphobies réalisée par le pôle d'évaluation des politiques pénales (DACG)	Justice	2023
	Étendre, avec le soutien du Défenseur des droits, l'audit prévu dans le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine aux risques discriminatoires liés à l'orientation sexuelle et/ou à l'identité de genre dans une grande entreprise publique ou une administration publique	Égalité / Transformation publique	2025

TABLEAU DES MESURES

<p>Mesurer les phénomènes de LGBTphobie et de discriminations</p>	<p>Mettre en place, dans le cadre de l'Observatoire piloté par l'Arcom, un groupe de travail réunissant, autour de l'Arcom et de la Dilcrah, quelques acteurs de la haine en ligne (dont les associations dédiées et des autorités compétentes telles que Pharos) et pouvant accueillir des structures non membres (ex. : PNLH). Ce groupe de travail se réunirait en moyenne 4 fois par an. Il aurait pour objet le partage de données et la réflexion sur la définition de priorités en matière de politiques de lutte contre la haine en ligne</p>	<p>Égalité / Culture</p>	<p>2024</p>
<p>Axe 3 : Garantir l'accès et l'effectivité des droits</p>			
<p>Garantir l'accès et l'effectivité des droits</p>	<p>Sensibiliser les agents du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer sur les discriminations anti-LGBT+</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer</p>	<p>2024</p>
	<p>Former et mobiliser l'ensemble des autorités préfectorales et de l'encadrement supérieur aux enjeux d'inclusion et de lutte contre les discriminations LGBT+</p>		
	<p>Renforcer la formation des policiers et gendarmes aux enjeux d'inclusion et de lutte contre les discriminations LGBT+</p>		
	<p>Poursuivre l'élargissement des CORAH via la mise en place d'un plan d'actions local contre les LGBTphobies</p>		
	<p>Développer les réseaux des référents LGBT+</p>		
	<p>Mettre en place une cartographie des LGBTphobies dans les 30 territoires les plus concernés</p>		
	<p>Réaliser un audit des référents départements</p>	<p>Économie sociale et solidaire et Vie associative</p>	<p>2023</p>
	<p>Conduire un rapprochement entre les Centres et associations LGBT+ avec la démarche Guid'Asso, afin de les accompagner dans la consolidation des structures associatives et renforcer leur présence dans le réseau associatif local</p>		<p>2023</p>
	<p>Animation d'un atelier spécifique organisé par les délégués départementaux à la vie associative auprès des centres et associations LGBT+, afin de leur présenter les outils à leur disposition pour le développement de la vie associative (le CompteAsso, la plateforme Dauphin, le FDVA, Guid'Asso)</p>		<p>2023</p>
	<p>Mobiliser les centres et associations LGBT+ autour de la formation des bénévoles associatifs par l'intermédiaire des plateformes régionales de formation du Mouvement associatif</p>	<p>Éducation nationale / Agriculture</p>	<p>2024</p>
<p>Dans chaque établissement, former un groupe de personnes ressources aux enjeux de l'identification, de la réponse et de la prévention des LGBTphobies (personnels de vie scolaire, référents égalité, référents harcèlement, personnels sociaux et de santé), formation de l'ensemble des chefs d'établissement et des IEN premier degré</p>	<p>2024</p>		
<p>Mettre à disposition, pour l'ensemble des personnels, un parcours de formation en ligne à la lutte contre les LGBTphobies</p>		<p>2024</p>	

TABLEAU DES MESURES

Garantir l'accès et l'effectivité des droits	Inscrire le sujet des LGBTphobies dans les formations à la laïcité et aux valeurs de la République	Éducation nationale / Agriculture	2024
	Publier des ressources d'accompagnement de la circulaire de septembre 2021 pour en poursuivre l'appropriation par les équipes éducatives		2024
	Établir, avec la DILCRAH, une liste des associations bénéficiant de subventions pour intervenir dans les établissements scolaires sur la lutte contre la haine anti LGBT+ et la transmettre aux académies annuellement		2024
	Sécuriser l'intervention des associations en milieu scolaire en définissant un cahier des charges des séances de sensibilisation qu'elles proposent.		2024
	Création d'une malle pédagogique à destination des équipes éducatives et d'animation pour organiser une sensibilisation dans les établissements scolaires, les médiathèques et les centres de loisir		2024
	Mettre l'accent sur le collège, pour faire baisser le niveau des insultes homophobes : dans le cadre des heures dédiées aux éducations transversales en cycle 4, mener un travail de sensibilisation et de prévention des insultes homophobes, mettre à disposition des outils pour mener cette sensibilisation (en lien avec le développement des CPS) ; mener une action spécifique en direction des parents/des familles.		2026
	Développer des formulaires administratifs inclusifs pour les familles homoparentales		2023
	Enrichir les ressources du programme pHARe sur la prévention des LGBTphobies.		2024
	Poursuivre le déploiement des référents égalité filles-garçons, à élargir au premier degré et à rappeler que la lutte contre les LGBTphobies est incluse dans leurs missions.		2024
	Former les personnels jeunesse à la prévention et la lutte contre les LGBTphobies	Jeunesse	2026
	Inclure dans les formations aux métiers de l'animation la prévention et la lutte contre les LGBTphobies		2024
	Mettre à la disposition des accueils collectifs de mineurs un kit de communication pour prévenir les LGBTphobies		2025
	Permettre un accueil pleinement inclusif des jeunes trans dans les accueils collectifs de mineurs		2024
	Favoriser le développement de missions de services civique et du corps européen de solidarité dans les associations LGBT+		2025
	Inclure de manière explicite dans les actions de préventions et de lutte contre les discriminations dans le cadre du SNU la lutte contre les LGBTphobies		2024

TABLEAU DES MESURES

Garantir l'accès et l'effectivité des droits	Inviter les autorités compétentes (conférences des doyens et recteurs d'intérêt) à renforcer les modules d'enseignement pour les étudiants sur la lutte contre les LGBTphobies	Enseignement supérieur / Culture / Santé	2024
	Actualiser le guide «Lutter contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ dans l'enseignement supérieur et la recherche»		2025
	Mise en place d'un groupe de travail sur les prénoms d'usage des étudiants en transition		2024
	Intégrer dans tous les parcours de formation initiale des étudiants des professions de santé, un module de sensibilisation sur la lutte contre les LGBTphobies		2025-2026
	Déployer le marché interministériel de l'Etat en cours à 100% des agents de la Fonction publique d'Etat : administrations centrales, personnels enseignants et encadrants du MENJ, forces de sécurité intérieure, inspecteurs du travail, agents d'accueil relevant de la FPE chez Pôle Emploi / France Travail, agents de l'Etat des Maisons France Services, personnels des établissements culturels ou sportifs de l'Etat, éducateur de jeunes enfants, bailleurs sociaux	Fonction publique	2023
	Publier une circulaire pour la FPH et une note d'information pour la FPT invitant les employeurs à mettre en place des mesures relatives à l'accueil des personnes trans et des familles homoparentales		2026
	Communiquer le cahier des charges du marché de formation interministériel de l'Etat pour que le CNFPT et l'ANFH s'en saisissent, afin que les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers soient également visés et renforcés dans leurs formations continues en matière de lutte contre les LGBTphobies		2023
	Solliciter auprès des organismes de formation les données relatives à l'exercice des formations réalisées en application de l'article L. 1131-2 du code du travail ;	Travail	2024
	Poursuivre les échanges avec les éditeurs d'outils de gestion des ressources humaines concernant la bonne prise en compte de la civilité et du prénom d'usage des personnes trans et la lutte contre la transphobie		2023
	Renforcer la professionnalisation des CFA en matière de lutte contre les discriminations en promouvant les actions de sensibilisation et de formation des associations LGBT+ auprès des CFA		2024
	Renforcer la sensibilisation et la formation continue des inspecteurs du travail, contrôleurs du travail et agents de renseignement en droit du travail aux discriminations anti-LGBT+		2024

TABLEAU DES MESURES

Garantir l'accès et l'effectivité des droits	Sensibiliser et outiller les services de soutien à la parentalité pour l'accompagnement des parents d'un jeune LGBT+	Solidarités	2026
	Former et sensibiliser les professionnels travaillant auprès des parents et futurs parents aux réalités des familles LGBT+ et aux nouvelles possibilités qui leur sont offertes notamment via la facilitation du partage de l'autorité parentale		2025
	Intégrer les enjeux des personnes trans dans la prise en charge du grand âge		2025
	Former les professionnels du grand âge et du handicap, notamment les acteurs de la gérontologie et des établissements et services médico-sociaux pour lutter contre les discriminations faites aux personnes LGBT+		2025
	Soutenir le développement de l'habitat partagé accompagné pour les seniors LGBT+, notamment vieillissant avec le VIH		2024
	Produire un modèle de charte à afficher dans les établissements sur le respect de la vie sexuelle et inclure la dimension vie sexuelle au moment de la visite d'admission en EHPAD		2024
	Soutenir le développement du label Grey Pride		2026
	Financer une étude par la CNSA pour évaluer les actions et essayer les bonnes pratiques, en lien avec certaines villes motrices, sur les EHPAD et les habitats inclusifs		2025
	Faire émerger des témoignages de personnes LGBT+ vieillissantes		2025
	Financer une campagne de communication autour de la reconnaissance conjointe anticipée		Égalité
	Mettre en place un groupe de travail interministériel et interassociatif sur les spécificités des violences conjugales dans les couples de même sexe	2023	
	Financer une campagne sur la lutte contre les violences conjugales dans les couples de même sexe	2024	
	Valoriser les outils mis en place par Santé publique France sur la santé sexuelle des personnes LGBT+	Santé	2023
	Promouvoir le don de gamètes par des campagnes de communication		2024
	Mieux accompagner les femmes lesbiennes et bisexuelles dans leur parcours de santé		2025
	Mieux faire connaître auprès des publics LGBT+ les différents dispositifs de prise en charge et de prévention en matière de santé mentale		2026
	Développer les partenariats avec les acteurs de terrain dans l'envoi gratuit de matériel de prévention VIH		2025

TABLEAU DES MESURES

Garantir l'accès et l'effectivité des droits	Faciliter l'accessibilité de la PrEP en accentuant les communications vers les professionnels de premiers recours concernés (CMG et CNP infirmier) et adapter le périmètre du protocole national actuellement autorisé en CEGIDD sur la PrEP pour le rendre accessible aux équipes de professionnels exerçant en ville	Santé	2025
	Mieux faire connaître les formations existantes sur la prise en charge des adeptes du chemsex et proposer une campagne de communication sur les risques encourus		2024
	Développer de nouvelles offres en santé communautaire, notamment par le développement de centres de santé communautaires et le financement des actions d'aller-vers		2026
	Assurer l'accès à une information de santé dépathologisée à l'intention des personnes intersexes		2023
	Rappeler que dans la prise en charge des personnes présentant une variation des caractéristiques sexuelles, est garantie la présentation de toutes les options thérapeutiques, y compris l'absence, et de leurs conséquences, par écrit dans un document signé par le médecin responsable et accompagné de l'ensemble des documents du dossier médical		2023
	Publier une circulaire d'application de la loi Bioéthique rappelant l'objectif du législateur de mettre fin aux mutilations des personnes intersexes		2023
	Publier des études permettant d'établir un état des lieux des actes anti-LGBT+ dans le Sport	Sports	2023
	Diffuser auprès de l'ensemble des fédérations un guide pour sensibiliser chacun aux enjeux relatifs aux personnes LGBT+		2024
	Sur le modèle de la FFR, encourager la mise en place de commissions anti-discriminations et égalité de traitement dans chaque fédération délégataire		2026
	Encourager le déploiement du label FIER au sein de nouvelles fédérations sportives et du CNOSF qui s'est engagé à s'inscrire dans cette démarche		2026
	Octroyer d'ici l'automne 2023 l'agrément ministériel à la fédération sportive LGBT+ pour développer la pratique et les actions de lutte contre les discriminations		2023
	Favoriser l'émergence de rôles modèles et d'alliés parmi les sportifs de haut-niveau et professionnels, pour permettre à chacun d'être soi-même lorsqu'il pratique son sport		2026
	Encourager la pratique sportive des personnes transgenres en prenant en compte leurs spécificités et en développant les leviers pour la faciliter à tout âge		2026

TABLEAU DES MESURES

Garantir l'accès et l'effectivité des droits	Soutenir et donner de la visibilité aux grands événements sportifs LGBTfriendly à commencer par les Eurogames qui seront organisées à Lyon en 2025		2026
	S'agissant du haut niveau et de l'accession au haut niveau, mettre en place un groupe d'experts pour définir des critères objectifs, mesurables et équitables pour favoriser l'inclusion des personnes transgenres dans les compétitions sportives	Sports	2025
	Soutenir la mise en place d'une Maison des Fiertés lors des Jeux de Paris 2024 qui sera pilotée par l'association Fier-Play partenaire de la fondation Fier		2024
	Mettre en place un groupe de travail piloté par le ministère de la Culture, l'association nationale des conservateurs du patrimoine et des associations de professionnels de la médiation culturelle, pour œuvrer à l'identification d'un catalogue d'expo / spectacles permanents ou temporaires pouvant faire l'objet de cartels spécifiques pour une analyse sous l'angle de l'égalité en faveur des personnes LGBT+	Culture	2025
	Valoriser le mois des Fiertés autour d'une thématique annuelle, de manifestations culturelles et scientifiques de haut niveau, des productions scolaires (concours, séminaire national, formations académiques, et de diffusion de messages politiques forts relayés dans les médias nationaux, régionaux locaux et réseaux sociaux. En lien avec la Semaine de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, faire du 17 mai, une journée majeure de mobilisation des médias (nationaux et locaux) sur la lutte contre les LGBTphobies.		2024
	Mobiliser l'édition scolaire et la littérature jeunesse à travers un groupe de travail pour lutter contre les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre		2023
	Dans les écoles d'art, d'architecture, de journalisme et tous les établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture, intégrer des contenus de formation sur la lutte contre les stéréotypes homophobes et transphobes, les discriminations et le rôle de la culture dans l'émancipation et la représentation des citoyens		2026
	Accompagner le développement des associations spécialisées dans l'hébergement de personnes LGBT+	Logement	2024
	Actualiser le guide à destination des opérateurs sociaux pour l'accompagnement des personnes LGBT+ dans l'hébergement généraliste et pour les sensibiliser à la lutte contre les discriminations		2023
	Sensibiliser les collectivités locales à l'ajustement du système de cotation de la demande de logement social de sorte à tenir compte des problématiques de discriminations		2026

TABLEAU DES MESURES

Garantir l'accès et l'effectivité des droits	Mener une réflexion, commune à la DGCS, la DGOS et la DILCRAH - sous l'égide de la DILCRAH - pour consolider les données de genre des publics hébergés. Travailler à une sensibilisation des équipes mobiles santé précaires aux pathologies pouvant être rencontrées par des publics LGBT+	Logement	2025
	Initier un travail avec le secteur du logement social pour faciliter les signalements		2025
	Élaborer un référentiel national pour la prise en charge des publics LGBT+ sous main de justice et la prévention des discriminations anti LGBT+ en milieu pénitentiaire	Justice	2024
	Élaborer une directive encadrant le traitement des demandes de modification et réédition de documents détenus par les services du MINARM par suite d'une transition de genre	Armées	2024
	Renforcer la sensibilisation aux questions LGBT+ des acteurs de la concertation	Armées	2023
	Mettre en œuvre les modifications de l'arrêté du 29 mars 2021 relatif au profil médical standardisé des recrues militaires, visant à permettre d'engager ab initio dans les armées, sous condition, des personnes séropositives .	Armées	2024
	Mettre en exergue dans le plan la promesse de la Première ministre faite le 4 août 2022 d'ouvrir un centre LGBT par territoire ultra-marin	Outre-Mer	2023
	Valoriser les 200 000€ d'abondement à l'AAP local de la DILCRAH 2023-2024	Outre-Mer	2024
	Valoriser afin de mieux connaître les phénomènes de LGBTphobie et de discriminations en outre-mer, le projet de l'association Le Refuge d'élaboration d'un état des lieux des discriminations transphobes dans les DROM-COM, en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé.	Outre-Mer	2023
	Accompagner les CCI et CMA dans l'intégration des problématiques LGBT+ à la lutte contre les discriminations dans l'entreprise	TPE/PME	2026
Axe 4 : Sanctionner les auteurs d'actes anti-LGBT+			
Sanctionner les auteurs d'actes anti-LGBT+	Actualiser la circulaire du Garde des Sceaux du 11 juillet 2007 sur les pôles anti-discriminations des Parquets	Justice	2026
	Rappeler la possibilité d'une publication des condamnations sur la plateforme ayant hébergé le contenu illicite		2025
	Permettre l'émission de mandats d'arrêt à l'encontre des auteurs condamnés sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881 en vue d'une exécution de la peine		2025

TABLEAU DES MESURES

Sanctionner les auteurs d'actes anti-LGBT+	Élaborer une série de fiches pratiques à destination des chefs d'établissements pour les guider dans l'identification des situations pouvant donner lieu à procédure disciplinaire pour des comportements LGBTphobes, leur proposer un modèle pour mettre en œuvre une mesure de responsabilisation en réponse à des faits commis	Education nationale	2024
	Sensibiliser les commissions disciplinaires des instances sportives aux discriminations anti-LGBT+, pour que ces faits soient davantage sanctionnés	Sport	2026
	Rendre obligatoire, sauf motivation spéciale contraire du tribunal, la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pour les auteurs de propos discriminatoires visant les personnes LGBT+ lors des manifestations sportives		2026
	Recenser, dans chaque fédération sportive et ligue professionnelle, les procédures disciplinaires fondées sur des motifs tenant à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou supposée		2026
	Systematiser le dépôt de plainte, le signalement au procureur de la République ou la constitution de partie civile pour les associations/fédérations sportives ayant connaissance de discriminations envers les personnes LGBT+		2026
Axe 5 : Défendre les droits LGBT+ dans les relations européennes et internationales			
Défendre les droits LGBT+ dans les relations européennes et internationales	Placer la dépénalisation de l'homosexualité et de la transidentité ainsi que la protection des droits des personnes LGBT+ au coeur de notre diplomatie bilatérale	Europe et Affaires étrangères	2026
	Etre en initiative au plan multilatéral en faveur de la dépénalisation		
	Favoriser la pleine intégration des enjeux LGBT+ au sein de l'UE		
	Soutenir les organisations de la société civile qui portent la cause des droits personnes LGBT+ à travers le monde		
	Mettre en place au Quai d'Orsay un fond LGBT+ pour les ONG		
	Favoriser l'accès au dispositif I-OSC de l'AFD pour les ONG françaises		
	Valoriser les actions de «L'Initiative» mise en œuvre par Expertise France pour venir en aide aux personnes LGBT+ atteintes du VIH/SIDA		
	Mieux protéger les défenseurs des droits des personnes LGBT+		
	Soutenir les institutions garantes des droits de l'Homme		

dossier de presse
**PLAN NATIONAL
POUR L'ÉGALITÉ,
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+**
(2023-2026)

A decorative graphic consisting of several overlapping, curved bands of color in a rainbow spectrum (red, orange, yellow, green, blue, purple) that sweep across the bottom right corner of the text area.